

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **32-131222**

OBJET :

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Convention de partenariat dans le cadre d'une entente intercommunale entre le Relais Petite Enfance d'Aubagne et les communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne sur-Huveaune.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire, rapporte :

La Commune d'Aubagne a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) des Bouches-du-Rhône la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) qui intègre notamment dans son plan d'action l'extension du Relais Petite Enfance (R.P.E.) aux communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne sur Huveaune.

Pour sa mise en place, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat pour la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2025 afin d'ouvrir les missions et les services du R.P.E. d'Aubagne au profit des communes.

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de partenariat du R.P.E. entre les communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune, et en respect des missions énoncées par la C.A.F.

Les interventions de l'équipe du R.P.E. sur les autres communes, vont engendrer des frais de fonctionnement supplémentaires pour lesquels une participation financière sera demandée à chaque commune suivant les modalités décrites dans la convention.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_32-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



Délibération n° 32-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

Cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat entre le Relais Petite Enfance d'Aubagne et les communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 43-280621 du 28 Juin 2021 relative à l'approbation de la Convention Territoriale Globale avec la C.A.F.,

CONSIDERANT la nécessité de l'extension du Relais Petite Enfance pour les familles et les assistants maternels du territoire,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le contenu de la convention de partenariat entre les Villes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne sur Huveaune ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_32-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



.../...